



Manifestation en ligne / Webinaire

***Qu'en est-il de la sécurité de l'approvisionnement
en médicaments?***

L'AGPI

- Sept groupements regroupant environ 540 pharmacies sont affiliés à l'Association des Groupements de Pharmacies indépendantes (AGPI).
- La AGPI s'engage pour les aspects entrepreneuriaux des pharmacies gérées de manière indépendante et pour l'avenir économique, l'orientation et la promotion de la pharmacie indépendante en tant que partenaire et acteur important dans un système concurrentiel avec liberté de choix pour les assurés / patients, soins intégrés et services reconnus.
- Elle assure la mise en réseau des groupements existants de pharmaciens indépendants et s'engage en faveur d'une organisation innovante et orientée vers le marché des pharmacies gérées de manière indépendante.
- Elle est active sur le plan de la politique de la santé.
- En outre, la VGUA soutient le maintien et la garantie d'un réseau de pharmacies couvrant l'ensemble du territoire suisse - également en dehors des agglomérations et dans les régions périphériques.
- Plus d'informations sur la VGUA sous www.agpi.ch.

Gründung VGUA am 26. August 2015 / Fondation AGPI le 26 août 2015

Mitglieder / membres:

Fortis Concept AG	95 pharmacies
PharmaRomandie	27 pharmacies
Pharmapower	100 pharmacies
Direct Care AG	83 pharmacies
SALVEO	104 pharmacies
Sedunopharm	16 pharmacies
TopPharm AG	118 pharmacies
Total / totale	543 pharmacies

andere Organisationen / autres organisations

IFAK-Verein, PharmaFocus AG, axapharm AG

Vorstand / comité

- **Dr. Christian Aubort, SALVEO**
- **Rolf Baumann und Dr. Hans Jürg Engel, TopPharm Genossenschaft / coopérative**
- **Thomas Fejer, Verwaltungsratspräsident / président du conseil d'administration Fortis Concept AG**
- **Michel Gindre, Präsident / président Sedunopharm**
- **Dr. Frédéric Schaller, Präsident / président PharmaRomandie**
- **Nicolas Lutz, Präsident / président Pharmapower**
- **Dr. Laurent Vianin, Direktor / directeur DirectCare AG**
- **Stefan Wild, Vizepräsident / vice-président VGUA / AGPI**

Geschäftsführer / gerant: Andreas Faller, Rechtsanwalt und Berater im Gesundheitswesen / Avocat et consultant dans le domaine de la santé



Webinaire AGPI - 3 novembre 2022

Politique de la santé : prix des médicaments, part de distribution et sécurité de l'approvisionnement : Que se passe-t-il actuellement à Berne et qu'est-ce que cela signifie pour les pharmaciens?

Stefan Wild, vice-président AGPI / Andreas Faller, gerant AGPI

Environnement des pharmacies: où en sommes-nous ?

En mode crise :

- Inflation
- Pénurie d'énergie
- Pénurie de main-d'œuvre qualifiée



Environnement des pharmacies: où en sommes-nous ?

En mode crise :

- Inflation
- Pénurie d'énergie
- Pénurie de personnel qualifié

Au cœur du marché de la santé : croissance de janvier à septembre 2022

- Chiffre d'affaires ex factory Rx total de **+ 6,4%**
- Chiffre d'affaires Rx dans les pharmacies: **+ 6,8%** (volume: + 7.6%)
- Chiffre d'affaires OTC dans les pharmacies: **+ 13.8%** (volume: + 17,1%)



Pharmacies - politique de santé: quelles sont les menaces ?

En mode de crise:

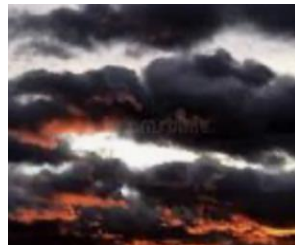
- Inflation
- Pénurie d'énergie
- Pénurie de personnel qualifié

Au cœur du marché de la santé: croissance de janvier à septembre 2022

- Chiffre d'affaires ex factory Rx total de + 6,4%
- Chiffre d'affaires Rx dans les pharmacies: + 6,8% (volume: + 7.6%)
- Chiffre d'affaires OTC dans les pharmacies: + 13.8% (volume: + 17,1%)

Des nuages noirs dans le ciel de la politique de santé

- 2 Initiatives:
- Niveau législatif:
- Niveau de l'ordonnance:



PS et Centre

Programme visant à freiner la hausse des coûts
1er volet 2e volet Conseil fédéral

Baisse du prix des médicaments et de la part relative à la distribution

Environnement global : allons-nous vers "trop" de choses ?

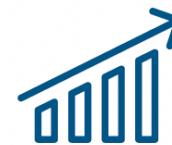
En mode de crise:

- Inflation
- Pénurie d'énergie
- Pénurie de personnel qualifié



Au cœur du marché de la santé : croissance de janvier à septembre 2022

- Chiffre d'affaires Rx **+ 6,4%**
- Rx en pharmacies: **+ 6,8%**
- OTC en pharmacies: **+ 13.8%**



Total market growth

Des nuages noirs dans le ciel de la politique de santé

- 2 Initiatives: :
- Programme visant à freiner la hausse des coûts
1er et 2e volet
- Baisse du prix des médicaments et de la part relative à la distribution



Comment (ré)agir ? Part relative à la distribution - consensus trouvé

Partenariat (tarifaire) quadripartite

curafutura, les hôpitaux, le corps médical et les pharmaciens ont trouvé une solution consensuelle pour une part relative à la distribution révisée concernant la correction des incitations erronées.

Part relative à la distribution révisée (modèle consensuel)

- comporte deux fois moins de classes de prix (encore 3)
- Seul un emballage sur trois est subventionné de manière croisée (contre un sur deux aujourd'hui).
- Le volume d'économie est atteint y compris la part relative à la distribution identique au principe actif.

Les décisions du Département fédéral de l'intérieur et de l'OFSP devraient être connues et communiquées prochainement.

Comment (ré)agir ? Consultation sur le prix des médicaments

Nous sommes d'avis que plusieurs points de ce projet mettent en danger la sécurité de l'approvisionnement en médicaments de qualité.

- La sécurité d'approvisionnement et la compliance des patients seraient nettement plus menacées.
- Nous rejetons l'introduction unilatérale de la "part relative à la distribution des médicaments de même substance active", un système de prix de référence par la petite porte et un principe de rentabilité via la CTC (comparaison thérapeutique croisée) .
- Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) doit impérativement être réalisée.
- Le rapport du groupe de travail interdisciplinaire "Mise en œuvre du rapport sur les soins 2022" (OFSP et approvisionnement économique du pays), annoncé pour fin 2022, doit impérativement être attendu et évalué en rapport avec ce projet.



Webinaire AGPI- 3 novembre 2022

Initiative populaire "Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical"

Andreas Faller, gerant AGPI

Comment **agissons-nous** ? Sécurité d'approvisionnement et initiative

traduction provisoire!

Initiative populaire fédérale "Oui à un approvisionnement médical sûr" – projet de texte à l'attention de la chancellerie fédérale

La Constitution fédérale (RS 101) est modifiée comme suit:

Art. 117b Sécurité de l'approvisionnement médical

¹ La Confédération crée les conditions-cadres nécessaires afin d'empêcher des pénuries de médicaments et d'autres biens médicaux indispensables à l'approvisionnement du pays. A cet effet, elle prend notamment les mesures suivantes:

- a. encourager la recherche, le développement et la fabrication de médicaments nécessaires à l'approvisionnement du pays et garantir l'accès rapide des patientes et des patients aux médicaments de ce genre;
- b. veiller à ce que des stocks suffisants de médicaments et d'autres biens médicaux nécessaires à l'approvisionnement du pays ainsi que de leurs matières premières de haute qualité soient maintenus et gérés par les entreprises assujetties contre une indemnisation équitable (**approprié**);
- c. assurer en collaboration avec l'étranger la disponibilité de chaînes de livraison fiables pour l'acquisition de médicaments et d'autres biens médicaux nécessaires à l'approvisionnement du pays;
- d. encourager une distribution sûre, ordonnée et durable dans toutes les régions du pays de médicaments nécessaires à l'approvisionnement du pays;
- e. garantir la remise décentralisée de médicaments nécessaires à l'approvisionnement du pays y compris des conseils et un suivi professionnels;

² La Confédération et ses organisations n'agissent pas en tant qu'entreprises pour atteindre les objectifs de l'alinéa 1, sauf dans des situations d'urgence dans lesquelles l'économie ne peut pas elle-même assurer l'approvisionnement du pays en médicaments et autres biens médicaux.

Comment **agissons**-nous ? Sécurité d'approvisionnement et initiative



Comment **agissons**-nous ? Sécurité d'approvisionnement et initiative

Constatations fondamentales

1. Il ne s'agit pas seulement de médicaments : "produits thérapeutiques et autres biens médicaux".
2. Une compétence fédérale doit être créée.
3. Pas «d'initiative pour la protection du patrimoine»: il s'agit d'une part de renforcer la place économique suisse, mais d'autre part de garantir des chaînes d'approvisionnement fiables en provenance de l'étranger.
4. Pas d'initiative exclusive «pour l'approvisionnement du pays», c'est pourquoi elle est rattachée à l'art. 117 Cst. et non à l'art. 102 Cst.
5. Toutes les étapes sont concernées : Recherche, développement, fabrication, stockage, distribution et remise.
6. La Confédération ne doit pas déployer d'activité entrepreneuriale (sous réserve des situations d'urgence).

Comment **agissons**-nous ? Sécurité d'approvisionnement et initiative

Prochaines étapes

1. Obtenir d'autres soutiens
2. Finalisation du texte avec la Chancellerie fédérale (travaux en cours)
3. Date de publication prévue en décembre 2022
4. Début de la collecte des signatures prévu en janvier 2023
5. La mise en œuvre d'une révision de la Constitution sera déterminante.